



Association canadienne enregistrée de sport amateur [REDACTED] Déclaration de renseignements

311111 C DURRIER

Identification

Nom de l'association Fédération canadienne de Maracana	
Adresse 604 avenue Westluk	
Ville Côte Saint-Luc	
Province ou territoire Québec	Code postal H4X1P7

Déclaration pour l'exercice se terminant le

2	0	2	1	1	2	3	1
Année					Mois		Jour

Est-ce la première déclaration produite par l'association?

Oui Non

Dans la négative, l'exercice a-t-il été modifié depuis la dernière déclaration produite?

Oui Non

Est-ce la dernière déclaration que l'association produira?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez annexer une explication.

Numéro de dossier

3058267

NE/Numéro d'enregistrement

761126291 RR 0001

L'adresse ci-dessus est-elle identique à l'adresse postale de l'année dernière?

Oui Non

Si non, est-ce que l'adresse ci-dessus est la nouvelle adresse postale?

Oui Non

Instructions

Remplir la section d'identification.

Remplir les cases (ci-dessus à droite) pour indiquer la date de la fin de l'exercice de l'association.

Indre les ÉTATS FINANCIERS de l'exercice visé par cette déclaration. Ces états doivent comprendre entre autres un état des revenus et dépenses pour l'exercice et un état de l'actif et du passif en date de la fin de l'exercice. Les états doivent indiquer les différentes sources de revenu et contenir suffisamment de détails pour démontrer comment les fonds ont été dépensés ou placés.

Indre une liste des noms complets, adresses, numéros de téléphone et professions des administrateurs actuels de l'association.

Indre une liste des personnes, avec leur titre, qui sont autorisées à délivrer des reçus officiels pour l'association.

Indre une note qui explique en détail la procédure de remplacement qui est utilisée lorsque des reçus sont perdus ou détruits.

Envoyer par la poste ou autre mode de livraison une déclaration dûment remplie, accompagnée des pièces requises, dans les six mois suivant la fin de l'exercice de l'association, à l'adresse suivante :

Direction des organismes de bienfaisance
 Agence du revenu du Canada
 Ottawa ON K1A 0L5

Formulaire autorisé par le ministre du Revenu national.

Renseignements requis

1. Y a-t-il eu des changements dans les documents constitutifs de l'association qui n'ont pas été signalés précédemment? Dans l'**affirmative**, veuillez joindre une copie certifiée de ces changements. Oui Non
2. Des livres et des registres complets ont-ils été tenus (y compris les doubles de reçus) pour justifier toutes les opérations financières effectuées au cours de l'exercice? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui Non
3. Veuillez indiquer le montant total pour lequel l'association a délivré des reçus officiels de dons au cours de cet exercice. 0 \$
4. Les reçus utilisés à l'égard de paiements qui ne sont PAS des dons, se distinguent-ils clairement des reçus officiels de dons portant le numéro d'enregistrement/NE? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui Non
5. L'association a-t-elle délivré des reçus officiels de dons portant une date de l'année civile précédente pour des dons mis à la poste ou autrement envoyés depuis le début de l'année civile? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication. Oui Non
6. Des reçus officiels de dons ont-ils été délivrés pour des dons autres qu'en espèces ou par chèques, c.-à-d. en biens, en services rendus, etc.? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une liste de ces dons ainsi que leur valeur selon le reçu. Oui Non
7. Est-ce qu'une ou plusieurs des sommes données à l'association ont été remises au donneur pendant l'année? Dans l'**affirmative**, veuillez expliquer (confidentiel). Oui Non
- 8 a. Au cours de l'exercice, l'association a-t-elle accepté des dons à la condition explicite ou implicite que ces dons servent au profit d'une autre personne, d'un autre club, d'une autre société ou d'une autre association? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication (confidentiel). Oui Non
- b. L'association a-t-elle délivré un reçu officiel de don pour un tel don? Oui Non

Attestation

Doit être signée par deux administrateurs de l'association.

1. Je, Mamadou Cissé
Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

de [REDACTED]
de [REDACTED]

2. Je, [REDACTED]
Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

Adresse (confidentiel)

CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents ci-joints sont, à ma connaissance, exacts, complets et à jour. (Remarque : Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs constitue une infraction grave à la Loi de l'impôt sur le revenu.)

Poste au sein de l'association

Président

Poste au sein de l'association

Trésorière générale

ACESA :

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et sont utilisés pour établir et valider l'identité et les coordonnées des administrateurs, des fiduciaires, des dirigeants ou autres responsables et des représentants autorisés de l'organisme. Ces renseignements serviront aussi à des fins de collecte indirecte de renseignements personnels supplémentaires provenant d'autres sources internes et externes, notamment le numéro d'assurance sociale (NAS), les renseignements fiscaux personnels, les renseignements financiers et biographiques pertinents, lesquels peuvent servir à évaluer le risque global en matière d'enregistrement relativement aux obligations liées à l'enregistrement et définies par la Loi et la common law. Le NAS est recueilli en vertu du paragraphe 237 de la Loi et est utilisé aux fins d'identification.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) mettra ce formulaire et toutes les pièces jointes, à l'exception des renseignements désignés confidentiels, à la disposition du public sur demande, ou les affichera sur le site Web de la Direction des organismes de bienfaisance. Les renseignements personnels peuvent aussi être divulgués à l'organisme en question ou à ses représentants autorisés et à d'autres tierces parties conformément aux dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements personnels peuvent aussi être communiqués à d'autres agences ou ministères gouvernementaux dans le cadre d'ententes d'échange de renseignements personnels selon les dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner des mesures dont la portée s'étend de la suspension des priviléges liés à la remise de reçus aux fins de l'impôt jusqu'à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance.

Les renseignements sont décrits dans le fichier de renseignements personnels ARC PPU 200 du Programme des organismes de bienfaisance et sont protégés par la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Les individus ont le droit de protection de leurs renseignements personnels, peuvent y accéder et y apporter des corrections ou des mentions. Sachez que vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet des pratiques de traitement de vos renseignements.

Avis aux administrateurs et autres responsables : L'ARC encourage fortement l'association à informer volontairement les administrateurs et les autres responsables que leurs renseignements personnels ont été recueillis et divulgués à l'ARC pour la présentation de sa déclaration annuelle de renseignements.

Je confirme que j'ai lu l'énoncé de confidentialité ci-dessus.

FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westlake, Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

États financiers préparés en fonction de la comptabilité de caisse

Exercice se terminant au 31 décembre 2021

État de l'actif et du passif

	31 décembre 2020	31 décembre 2021
Actif		
Solde de caisse	- \$	- \$
Avances des membres fondateurs 2021	<u>64 102,85 \$</u>	<u>64 363,54 \$</u>
Total	64 102,85 \$	64 363,54 \$
Passif		
Dettes à payer 2021 (voir note 3)	<u>64 102,85 \$</u>	<u>64 363,54 \$</u>
Total	64 102,85 \$	64 363,54 \$

FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA
604, Avenue Westlake, Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

État des recettes et des dépenses

Recettes	2020	2021
Emprunt des membres fondateurs (voir note 1)	240,88 \$	260,69 \$
Total	240,88 \$	260,69 \$
Dépenses (voir note 2)		
Administration	240,88	260,69
Total	240,88 \$	260,69 \$

FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westlake, Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

Note 1 :

Avances de fonds pour le voyage pour participer à la CAN

Mamadou Cissé, président

	2020	2021
Mamadou Cissé, président	240,88 \$	260,69 \$
	240,88 \$	260,69 \$

FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westlake, Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

Note 2 :

Détail des dépenses par rubriques

		2020	2021
Administration	Site internet et Nom de domaine	192,88 \$	212,69 \$
	Régistraire des entreprises	48,00 \$	48,00 \$
	Total divers	240,88 \$	260,69 \$

FÉDÉRATION CANADIENNE DE MARACANA

604, Avenue Westlake, Côte Saint-Luc (Qc) H4X 1P7

Note 3 : Mamadou Cissé, avances de fonds **22 632,87 \$**

2016	2 127,06 \$
2017	11 271,16 \$
2018	2 939,57 \$
2019	5 793,51 \$
2020	240,88 \$
2021	260,69 \$

[REDACTED] avances de fonds **3 433,58 \$**

2016	1 743,75 \$
2017	1 689,83 \$

Lisa Cormier, avances de fonds **1 743,75 \$**

2016	1 743,75 \$
------	-------------

Billets d'avion participants Mara-Cana **36 553,34 \$**

2018	15 850,00 \$
2019	20 703,34 \$

64 363,54 \$

Signature de la Trésorière : [REDACTED]

[REDACTED] Montréal le [REDACTED]



MARA CANADA

Fédération canadienne de maracana – 604, avenue Westluke – Côte Saint-Luc (Québec) H4X 1P7

LISTE DES ADMINISTRATEURS

Daouda Konaté [REDACTED]

[REDACTED]

Mamadou Cissé [REDACTED]

[REDACTED]

Lisa Cormier [REDACTED]

[REDACTED]

